

MISE EN PLACE D'EXERCICES



INCA2

AIDE A LA MISE EN PLACE D'EXERCICES

Code du travail R4227-39. / Arrété du 25 Juin 1980 MS 51

La consigne de securite incendie prevoit des essais et visites periodiques du materiei et des exercices, au cours desqueis les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à utiliser les moyens de premiers secours, et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations éventuelles sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

ASSISTANCE

PREREQUIS

Formation sécurité

DURÉE CONSEILLÉE

RDV 1: 2 Heures
RDV 2: 2 Heures

EFFECTIF

Effectif minimum (1 stagiaire)
Effectif maximum (6 stagiaires)

PUBLIC

Personnel en charge de la sécurité dans l'établissement

ATTRIBUTION FINALE

PV annexé au registre de securité

ORGANISME DE DELIVRANCE

PREV 33

TARIF

Nous contacter

OBJECTIFS

- * Réaliser des exercices concrets et réalistes et objectifs
 - * Evaluer objectivement la réalisation d'un exercice
 - * Entraîner le personnel désigné
 - * Permettre l'amélioration des consignes

PRESTATION

Premier RDV

Définition des attentes de l'entreprise Visite des locaux Choix du scénario Choix des observateurs Proposition de la grille d'évaluation

Deuxième RDV

Briefing des personnes ressources Mise en place de l'exercice Déclenchement Evaluation Débriefing général **Rédaction d'un PV d'exercice**

<u>Intervenant :</u>	Approche pédagogique	nditions d'évaluation
Dirigeant PREV 33 Préventioniste PRV2	Mise en situation / rappel des fondamentaux	Grille d'évaluation

PREV 33

7 Allées de Chartres 33000 Bordeaux

Mail: prev33.contact@gmail.com - 06 95 23 18 73

